

 Cette formation est proposée par l'ADEME

# Les fondamentaux sur la pollution de l'air

Plongez au coeur des enjeux de la mobilité et découvrez les leviers pour agir face aux défis environnementaux, sanitaires et réglementaires

## Qualité air extérieur

 Toutes cibles

 1.5h

 Gratuit

E-learning

Code module : AIR01

Mis à jour le : 12/06/2026

## À qui s'adresse la formation ?

### Le public cible

Tout public

### Les prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation

## Objectifs

### Les objectifs de la formation

- **Comprendre les enjeux** liés à la pollution de l'air
- **Faire la distinction** entre les émissions et les concentrations de polluants, pour mieux appréhender les mécanismes de la pollution
- **Différencier** les polluants primaires et secondaires, selon leur origine et leur formation
- **Identifier** les principaux polluants de l'air ainsi que leurs sources, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments
- **Connaître** les bases de la réglementation et du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en France
- **Repérer** les leviers d'actions à différents niveaux pour contribuer à l'amélioration de qualité de l'air

## Programme

### Le programme détaillé

Cet e-learning est constitué de 4 séquences :

- Séquence 1 : Pourquoi se préoccuper de la pollution de l'air ?
- Séquence 2 : Qu'est ce que le cycle de la pollution de l'air ?
- Séquence 3 : Découvrons la réglementation pour surveiller et améliorer la qualité de l'air
- Séquence 4 : Est-ce que l'air intérieur peut aussi être pollué ?

## **Durée**

1.5h

## **Les modalités pédagogiques**

Formation proposée en e-learning à suivre en autonomie

## **Les modalités d'évaluation**

Enquête de satisfaction de fin de formation

## **L'équipe pédagogique**

Responsable pédagogique : Anne-Claire CHIRON - ADEME, Chargée de formation

Responsables techniques : Isabelle AUGEVEN-BOUR et Souad BOUALLALA SELMI - ADEME, Chargées de missions, service de la qualité de l'air

Concepteurs : VERY UP

## **Tarif**

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ADEME